

# CRECHE CASSE-NOISETTES



## RAPPORT ANNUEL 2020



## TABLE DES MATIERES

<b>La Crèche en bref</b> .....	4
<b>Rapport d'activité</b> .....	6
<b>Comptes d'exploitation 2020</b> .....	7
<b>Bilan au 31.12.2020</b> .....	11
<b>Budget 2021</b> .....	12

## Remerciements

L'Association Casse-Noisettes remercie particulièrement pour son soutien





## La Crèche en bref

### Vision

Créer un accueil et une ambiance inoubliables pour les enfants en mettant l'accent sur le plaisir, la créativité et l'originalité.

Être des professionnels passionnés et bienveillants.

Mettre en valeur le bâtiment et son vaste jardin et s'inscrire dans la vie de la Cité.

### Chiffres-clés

62 places d'accueil par jour

187 enfants accueillis par semaine

46 collaboratrices et collaborateurs, dont 11 en formation

186 parents membres de l'Association

169'391,5 heures d'accueil par année

15'658 repas servis par année (préparés sur place).

CHF 1'692'243.40 de charges en 2020

CHF 1'691'897.30 de produits en 2020

CHF 346.10 de perte en 2020

### Organisation

Association de parents sans but lucratif et d'utilité publique, la Crèche Casse-Noisettes compte 46 collaboratrices et collaborateurs, dont 16 en formation (5 stagiaires, 9 apprenti-e-s et 2 éducatrices formation ES), représentant 30 emplois plein temps. Elle est reconnue par l'Association à Buts Multiples de la Glâne (ABMG), agréée par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ) du Canton de Fribourg, membre de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises et a le statut d'entreprise formatrice.

### Comité

Un comité bénévole veille à la gestion et au bon fonctionnement de la Crèche. Le Comité de l'Association, nommé par l'Assemblée générale, se compose au minimum de cinq membres bénévoles possédant des compétences diverses, et de deux membres représentant la Commune de Romont et une autre commune glânoise.

En 2020, et après plusieurs années au service du Comité, Caroline Aebi a souhaité consacrer son temps à de nouvelles activités. Nous lui adressons encore nos sincères remerciements pour son engagement en faveur de la Crèche.

Lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2020, qui s'est tenue par correspondance, en raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, un nouveau membre du Comité a été accueilli. Il s'agit de Laurie Giroud Pochon.

En raison de sa démission du Conseil communal d'Ecublens, Jean-Pierre Vaucher, Syndic et représentant des Communes glânoises, a quitté le Comité au 31 décembre 2020. Nous lui adressons également nos sincères remerciements pour son accompagnement et ses conseils depuis 2015.

Au 31 décembre 2020, le Comité est composé des personnes suivantes :

Sarah Devaud, présidente / Avocate / 2019

Réjane Bourqui, vice-présidente / Pharmacienne / 2016

Bertrand Cuany / Assistant social / 2014

Sonja Hurni / Avocate / 2014

Elise Guélat Rion / Economiste / 2018

Géraldine Sudan / Assistante de direction / 2019

Laurie Giroud Pochon / Juriste / 2020

Thierry Schmid / Représentant des Communes / 2018

## Direction

Christelle Balsiger / Directrice / 1993

Laurence Defferrard / Directrice adjointe / 2012

Catherine Galley-Grossrieder / Responsable administrative / 2015

Sabrina Froidevaux / Responsable administrative / 2020

En juin 2020, Catherine Galley-Grossrieder a fait part au Comité de son souhait de quitter ses fonctions au 31 décembre 2020, afin de davantage consacrer son temps à sa famille. Après 5 années de bons et loyaux services, c'est avec regrets que le Comité a pris acte de sa décision. Nous lui adressons nos sincères remerciements et nos meilleurs vœux pour la suite.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, Sabrina Froidevaux a progressivement repris le cahier des charges de responsable administrative de la Crèche, pour atteindre un 60 % au 1<sup>er</sup> décembre 2020. Nous lui souhaitons la bienvenue et plein succès dans cette nouvelle activité.

## Organe de révision

Fiduciaire Marc Gobet SA, Romont



## Rapport d'activité

### La vie à la crèche

L'année 2020 a été fortement marquée par l'arrivée, en mars 2020, de la pandémie de COVID-19. Dès le 16 mars 2020 et jusqu'au 11 mai 2020, la Crèche Casse-Noisettes a été contrainte de fermer ses portes et n'a pu accueillir que les enfants dont les parents travaillaient dans un domaine dit essentiel au fonctionnement de la société, à savoir dans le domaine des soins, de la sécurité et des commerces alimentaires.

Dès le 11 mai 2020, la Crèche a progressivement pu rouvrir ses portes à l'ensemble de ses pensionnaires, tout en maintenant un protocole sanitaire stricte.

Grâce à l'engagement et à la bienveillance du personnel et de la direction, la Crèche Casse-Noisettes a été en mesure de préserver son havre de sérénité pour tous ces petits pensionnaires.

Malgré le strict respect des mesures sanitaires en vigueur à la reprise en août 2020, la Crèche Casse-Noisettes n'a toutefois pas été épargnée par des cas de COVID-19. Elle a dès lors été contrainte de fermer totalement ses portes durant une semaine, dans le cadre d'une quarantaine prononcée par le Médecin cantonal.

Depuis lors, les directives fédérales et cantonales se sont renforcées et ont notamment imposé le port du masque en permanence, au grand damne du développement harmonieux des jeunes enfants. Néanmoins, les compétences et la créativité du personnel de la Crèche Casse-Noisettes permettent de traverser cette pénible période dans les meilleures conditions possibles, afin de veiller au développement harmonieux de tous les enfants.



Immanquablement, la succession des mesures sanitaires prononcées par la Confédération et le Canton a contraint la Crèche Casse-Noisettes d'annuler toutes les animations et activités de la vie en collectivité (fête de fin d'année scolaire avec les parents, soirée du personnel, formations, activités mêlant les groupes, etc.), à l'exception du cortège de Carnaval qui a eu lieu en février 2021. Afin de ne pas priver les enfants de la magie des étapes-clé d'une année au cœur de la Crèche, des activités au sein de chaque groupe ont toutefois été organisées, dans le respect des mesures sanitaires. Ainsi, durant la période des fêtes de fin d'année, les enfants ont pu assister à des petits concerts.



Au terme de cette tumultueuse année 2020, le Comité tient à témoigner sa parfaite reconnaissance et ses sincères remerciements à la Direction et au personnel, grâce à qui la Crèche Casse-Noisettes a pu traverser cette déconcertante période dans les meilleures conditions possibles. En témoignage de cette reconnaissance, une prime COVID-19 a été offerte à la Direction et au personnel à la fin de l'année 2020.

A noter encore qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020, sont entrés en vigueur le nouveau tarif de la Crèche Casse-Noisettes et la nouvelle table des subventions communales, préalablement approuvés par l'Assemblée des délégués de l'ABMG, en date du 4 juin 2020.



## Comptes d'exploitation 2020

Les comptes d'exploitation 2020 se présentent comme suit :

Comptes de charges			Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
301.00	Personnel éducatif	CHF	1 085 394.94	1 061 400.00	1 062 232.40
301.01	Personnel de remplacement	CHF	106 602.80	15 000.00	103 963.00
302.00	Direction, administration	CHF	165 244.95	151 400.04	145 136.00
302.01	Cuisine et intendance	CHF	77 566.95	76 400.04	73 220.70
436.00.01.03	Indemnités & remboursement de tiers	CHF	-63 259.00	0.00	-102 695.40
302.03	RHT - chômage partiel	CHF	-158 022.50	0.00	0.00
303.00	AVS/AI/APG	CHF	130 959.25	118 200.00	123 299.10
304.00	LPP	CHF	33 586.25	40 599.96	33 077.40
305.00	LAA	CHF	5 804.70	3 033.96	3 895.50
305.01	Assurance perte de gains-maladie	CHF	16 471.35	14 700.00	15 256.10
305.02	Impôts à la source	CHF	0.00	0.00	0.00
305.03	Corrections sur prestations	CHF	-583.65	0.00	-2 952.80
309.01	Formation et autres frais du personnel	CHF	3 672.30	10 620.00	9 908.65
309.02	Frais de formation des apprentis	CHF	7 112.00	6 000.00	7 123.00
310.00	Fournitures de bureau	CHF	4 639.30	5 499.96	5 087.25
311.00	Achat de mobilier et équipement	CHF	15 840.15	11 000.04	7 129.15
311.01	Achat matériel pédagogique, jeux	CHF	9 169.10	7 500.00	6 501.00
312.00	Electricité	CHF	3 778.00	5 000.04	5 207.10
313.00	Economat cuisine	CHF	73 185.45	72 000.00	74 437.75
313.01	Achat de fourniture pour soins et pharmacie	CHF	981.50	1 500.00	1 158.05
314.00	Entretien des immeubles/ conciergerie	CHF	14.60	0.00	0.00
314.01	Nettoyage des locaux	CHF	41 430.45	40 500.00	40 390.50
314.02	Conciergerie extérieure et déchetterie	CHF	7 278.75	5 000.04	4 282.80
314.03	Menus travaux à charge du locataire	CHF	6 733.30	3 000.00	4 276.50
314.04	Décoration intérieure et extérieure	CHF	3 873.70	3 999.96	4 461.45
315.00	Entretien du mobilier/ équip. de bureau	CHF	4 238.85	5 000.04	7 668.00
316.00	Loyer	CHF	65 000.00	78 000.00	78 000.00
316.01	Location du photocopieur et autres	CHF	3 791.65	2 600.04	3 516.05
318.00	Frais de port	CHF	1 791.15	2 000.04	1 608.40
318.01	Téléphones et autres frais de comm.	CHF	8 672.35	9 500.04	8 843.25
318.02	Assurances	CHF	2 026.80	2 100.00	2 917.50
318.03	CSE.Kibe	CHF	7 437.15	7 650.00	5 792.90
319.00	Publicité et Promotion	CHF	414.65	500.04	0.00
319.01	Recherche de personnel	CHF	0.00	500.04	0.00
319.02	Frais de manifestations (AG, manifestations)	CHF	7 187.00	5 000.04	5 366.90
319.03	Frais de fiduciaire	CHF	2 087.85	2 100.00	2 100.00
319.04	Frais de poursuites	CHF	0.00	0.00	73.30
319.05	Pertes sur débiteurs	CHF	1 011.10	0.00	6 428.65
319.06	Frais divers	CHF	1 195.00	999.96	201.95
320.00	Intérêts et frais bancaires & postaux	CHF	327.95	999.96	661.95
330.00	Amortissements machines	CHF	5 817.25	9 000.00	4 347.50
330.01	Amortissements informatique et téléphone	CHF	0.00	0.00	6 339.35
360.00	Contributions à d'autres associations	CHF	3 770.00	3 800.04	3 770.00
	<b>Total des charges</b>	<b>CHF</b>	<b>1 692 243.39</b>	<b>1 782 104.28</b>	<b>1 762 030.90</b>

### Explications relatives à certains postes du compte de charges

- 301.00 Y compris une revalorisation salariale pour le personnel au 01.08.2020
- 301.01 Après déduction des indemnités reçues - comptes 436.00-436.01-436.03 (maladies, accidents et maternités, APG quarantaines) ainsi que la provision pour heures supplémentaires, les coûts de remplacement s'élèvent à CHF 11'343.80
- 302.00 Engagement d'une nouvelle collaboratrice en automne suite à la démission de notre responsable administrative (7000.- non budgété)
- 302.03 Reçu de l'Etat CHF 158'022.50 de RHT pour la période de fermeture de la crèche en raison du COVID (16 mars au 11 mai)
- 309.01 Forte diminution des frais suite à l'annulation de plusieurs formations en raison de la situation sanitaire
- 309.02 Augmentation liée aux indemnités de transport/repas des apprentis pour les cours inter-entreprises (pas au budget)
- 311.00 Surcoûts liés au remplacement du sèche-linge
- 314.03 La période de fermeture a permis d'entreprendre davantage de travaux d'entretien, rénovation
- 316.00 Deux mois de loyer offerts par la Bourgeoisie
- 318.02 Assurance Bâloise PME combi, l'assurance Helvetia commerce PME ainsi que l'assurance protection juridique
- 319.02 Remplacement du souper du personnel par un cadeau de fin d'année un peu plus onéreux

Les comptes de produits 2020 se présentent comme suit :

<b>Comptes de produits</b>			<b>Comptes 2020</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Comptes 2019</b>
420.00	Intérêts créanciers	CHF	11.00	0.00	29.95
434.00	Contributions des parents (garde)	CHF	885 018.10	962 942.04	996 050.35
434.01	Contributions des parents (repas)	CHF	61 110.10	67 700.04	73 843.85
434.02	Frais d'inscription	CHF	2 050.00	1 500.00	3 100.00
434.03	Réservation places	CHF	0.00	0.00	0.00
434.04	Dépannages	CHF	20.00	0.00	380.00
434.05	Frais de rappels et intérêts	CHF	49.75	0.00	60.65
436.04	Contributions du personnel aux repas	CHF	17 180.00	18 200.04	18 005.00
436.05	Escompte	CHF	-1 037.91	0.00	-35.67
439.00	Cotisations des membres de l'association	CHF	17 000.00	15 000.00	15 200.00
439.01	Autres produits de l'association	CHF	0.00	0.00	0.00
439.03	Produits de manifestations	CHF	0.00	0.00	290.00
439.09	Produits extraordinaire	CHF	0.00	0.00	0.00
451.00	Contributions Etat FR pour prise en charge	CHF	141 780.70	132 761.04	137 903.90
451.02	Contributions Etat FR pour frais de formation	CHF	67.50	1 175.04	2 637.50
452.00	Contributions ABMG - Pte Enfance	CHF	449 483.10	420 000.00	391 327.10
453.00	Contributions des employeurs	CHF	77 979.40	73 830.96	75 847.15
454.00	Loterie Romande	CHF	24 800.00	24 800.04	24 800.00
454.01	Dons	CHF	15 675.00	5 400.00	21 600.00
469.00	Ristourne taxe CO2	CHF	710.55	999.96	1 721.75
	<b>Total des produits</b>	<b>CHF</b>	<b>1 691 897.29</b>	<b>1 724 309.16</b>	<b>1 762 761.53</b>
	<b>Résultat net</b>	<b>CHF</b>	<b>-346.10</b>	<b>-57 795.12</b>	<b>730.63</b>
	Dissolution réserve	CHF			
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>CHF</b>	<b>-346.10</b>		<b>730.63</b>

### Explications relatives à certains postes du compte de produits

Le taux de fréquentation est de 94.65 %.

Pour rappel, le budget est calculé avec un taux de fréquentation de 95 % et 1% de fréquentation représente une variation de produits d'environ CHF 16'400.-

434.00 La contribution des frais de garde des parents représente le 59% du prix de pension. Le remboursement aux parents dû à la fermeture de la crèche (périodes COVID et quarantaine) s'est élevé à CHF 143'774.15

451.00/ 453.00 Les subventions cantonales représentent le 14% du prix de pension

452.00 Les subventions accordées aux parents par l'ABMG représentent le 28% du prix de pension. L'ABMG a continué de verser les subventions durant les périodes de fermeture (COVID, quarantaine)

454.01 Nous avons bénéficié de deux soutiens importants

## Commentaires sur le résultat 2020

L'année 2020 a été marquée par les difficultés liées à la pandémie de COVID-19.

L'ordre de fermeture de la Crèche par les Autorités (avec une exception pour certains enfants, notamment ceux du personnel soignant) du 16 mars au 11 mai 2020, a entraîné un manque à gagner important, puisque les frais de garde n'ont pas été facturés aux parents. De plus, la Crèche a aussi subi une autre fermeture, plus limitée, au mois d'août (mise en quarantaine des enfants après deux cas de COVID-19 au sein du personnel).

Heureusement, nous avons bénéficié du soutien des Communes qui ont continué à verser la part des subventions durant ces périodes. Dans le cadre du présent rapport annuel, nous tenons à leur adresser nos sincères remerciements. Par ailleurs, nous avons également touché des RHT (et APG durant la quarantaine) pour le personnel mis au chômage partiel. Ces RHT ne couvrant que le 80% des salaires, la Crèche a tenu à payer les 20 % restants, du fait que les salaires de la branche ne sont pas très élevés.

Dans ce contexte difficile, nous avons aussi bénéficié du soutien de notre bailleur la Bourgeoisie de Romont qui nous a offert deux mois de loyer. Nous l'en remercions encore vivement.

Si la pandémie a permis certaines économies (baisse des frais de formation du personnel notamment), elle a surtout engendré des surcoûts en matière de remplacement du personnel. Relevons que la Direction a toujours su trouver rapidement des remplaçants pour parer aux absences accrues liées à la pandémie.

Dès la réouverture de la Crèche à la mi-mai, toutes les mesures sanitaires adéquates et recommandées (plans de protection, séparation des groupes, masques, etc.) ont été mises en place et respectées. Cela a évidemment engendré des frais supplémentaires, notamment dans l'achat de matériel d'hygiène.

Sur le plan sanitaire et la gestion des risques, il faut relever que le Comité et la Direction ont sensibilisé à plusieurs reprises le personnel sur le comportement exemplaire à adopter. Le respect de ces mesures a permis d'éviter d'autres périodes de fermeture durant l'automne.

La Direction et notre personnel ont su s'adapter de manière remarquable aux nouvelles contraintes et ont permis aux enfants de continuer à s'épanouir le plus normalement possible.

Relevons enfin le très bon taux de remplissage de la crèche de 95% sur l'ensemble de l'année, en ligne avec le budget. La Crèche était complète en fin d'année et plusieurs enfants étaient en liste d'attente. On a notamment constaté une forte demande pour l'accueil de bébés.

Après une année 2020 remplie de défis et de difficultés, nous sommes très satisfaits de pouvoir présenter un résultat financier proche de l'équilibre (perte de CHF 346.10).

## Bilan au 31.12.2020

Actifs			Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
100.00	Caisse	CHF	205.80	668.80
101.00	Postfinance	CHF	44 310.72	28 965.27
101.10	Postfinance, Economat	CHF	9 791.65	8 117.15
102.00	BCF - compte club	CHF	76 472.35	170 452.95
102.10	BCF - compte épargne	CHF	48 276.90	43 752.10
110.00	Débiteurs	CHF	0.00	0.00
110.01	Débiteurs_Kibe (parents)	CHF	6 557.65	7 128.10
110.02	Provisions pour pertes s/débiteurs	CHF	-1 400.00	-1 400.00
110.04	Covid-19 personnes vulnérables	CHF	0.00	0.00
110.06	Compte de passage	CHF	-56.85	0.00
130.00	Actifs transitoires	CHF	55 952.25	6 250.55
140.00	Immobilisation financière	CHF	100.00	100.00
150.00	Mobilier et machines	CHF	0.00	1 326.65
150.01	Informatique et téléphonie	CHF	1.00	1.00
150.02	Aménagements crèche	CHF	8 781.00	1.00
	<b>Total de l'Actif</b>	<b>CHF</b>	<b>248 992.47</b>	<b>265 363.57</b>
Passifs			Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
200.00	Créanciers	CHF	18 435.34	25 020.29
200.01	Impôts à la source (retenues)	CHF	0.00	0.00
200.02	Dépôts clés	CHF	300.00	0.00
210.02	Réserves variation taux de fréquentation	CHF	160 451.35	160 451.35
240.00	Provisions	CHF	32 000.00	0.00
250.00	Passifs transitoires	CHF	15 606.50	15 404.45
250.01	Pensions encaissées d'avance	CHF	12 753.90	54 696.00
290.00	Capital	CHF	9 791.48	9 060.85
299.00	Bénéfice ou perte reportée	CHF	-346.10	730.63
	<b>Total du Passif</b>	<b>CHF</b>	<b>248 992.47</b>	<b>265 363.57</b>

### Explications relatives à certains postes du bilan

- 130.00 Montants assurances maternité/acc/maladie + solde SEJ à recevoir concernant 2020
- 150.00 Amortissement de tout le mobilier de bureau
- 150.01 Amortissement de tout le matériel informatique et téléphone
- 150.02 Achat de détecteurs de fumée ainsi que d'une structure place de jeux pour l'extérieur (valeur résiduelle après 1er amortissement)
- 240.00 Provisions d'heures supplémentaires non payées au 31.12
- 250.00 Factures à recevoir dont la charge doit être prise en 2020 ainsi que diverses provisions
- 299.00 Perte réalisée de l'exercice

## Budget 2021

3 CHARGES		Budget 2020	Budget 2021	Ecart BU20 - BU21
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1 497 354</b>	<b>1 529 894</b>	<b>32 540</b>
301.00	Personnel éducatif	1 061 400	1 084 300	22 900
301.01	Personnel de remplacement	15 000	15 000	0
302.00	Direction et administration	151 400	154 700	3 300
302.01	Cuisine et intendance	76 400	78 100	1 700
303.00	AVS, AI, APG, AC	118 200	120 700	2 500
304.00	LPP	40 600	41 400	800
305.00	Assurance accidents professionnels LAA et complémentaire	3 034	3 034	0
305.01	Assurance perte de gains-maladie	14 700	15 100	400
305.02	Impôt à la souce	0	0	0
305.03	Corrections sur prestations	0	0	0
309.01	Formation, jubilés et autres	10 620	11 560	940
309.02	Frais de formation apprentis	6 000	6 000	0
<b>31</b>	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>270 950</b>	<b>284 900</b>	<b>13 950</b>
310.00	Fournitures de bureau	5 500	5 500	0
311.00	Achat de mobilier et équipement	11 000	10 500	-500
311.01	Achat de matériel pédagogique, jeux, livres	7 500	7 500	0
312.00	Electricité	5 000	5 000	0
313.00	Economat cuisine et autres matériels	72 000	79 000	7 000
313.01	Achats de fournitures pour soins et pharmacie	1 500	1 500	0
314.00	Entretien des immeubles			0
314.01	Nettoyage des locaux (ordinaire et d'été)	40 500	40 500	0
314.02	Conciergerie extérieure et déchetterie	5 000	5 000	0
314.03	Menus travaux à charge du locataire	3 000	8 000	5 000
314.04	Décoration intérieur et extérieur	4 000	4 000	0
315.00	Entretien du mobilier, des machines, et des équip. de bureau	5 000	5 000	0
316.00	Loyer	78 000	78 000	0
316.01	Location du photocopieur et autres	2 600	5 050	2 450
318.00	Frais de port	2 000	2 000	0
318.01	Téléphone et autres frais de communication	9 500	9 500	0
318.02	Assurances	2 100	2 100	0
318.03	CSE.Kibe + espace collaboration	7 650	7 650	0
319.00	Publicité et promotion	500	500	0
319.01	Recherche de personnel	500	500	0
319.02	Frais de manifestations et des organes (AG + comité + events)	5 000	5 000	0
319.03	Frais fiduciaire	2 100	2 100	0
319.04	Frais de poursuites	0	0	0
319.05	Pertes sur débiteurs	0	0	0
319.06	Frais divers	1 000	1 000	0
<b>32</b>	<b>Charges financières</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>
320.00	Intérêts et frais bancaires / postaux	1 000	1 000	0
<b>33</b>	<b>Amortissements</b>	<b>9 000</b>	<b>3 800</b>	<b>-5 200</b>
330.00	Amortissement machines, mobiliers et immobiliers	9 000	3 800	-5 200
<b>36</b>	<b>Contributions</b>	<b>3 800</b>	<b>3 800</b>	<b>0</b>
360.00	Contributions à d'autres associations	3 800	3 800	0
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
390.00	Eval du coût de prestations fournies gratuitement par des tiers	0	0	0
<b>TOTAL des charges</b>		<b>1 782 104</b>	<b>1 823 394</b>	<b>41 290</b>

4 PRODUITS		Budget 2020	Budget 2021	Ecart BU20 - BU21
42	Revenus des biens	0	0	0
420.00	Intérêts créanciers	0	0	0
43	Produits principaux	1 065 342	1 155 608	90 266
434.00	Contributions des parents aux frais de garde	962 942	1 053 208	90 266
434.01	Contributions des parents aux frais de repas	67 700	67 700	0
434.02	Frais d'inscription	1 500	1 500	0
434.03	Réservations	0	0	0
434.04	Dépannages	0	0	0
434.05	Frais de rappel	0	0	0
436.00	Indemnités journalières en cas de maladie	0	0	0
436.01	Indemnités journalières en cas d'accident	0	0	0
436.02	Allocations familiales	0	0	0
436.03	Autres remboursements de tiers	0	0	0
436.04	Contribution du personnel pour les repas	18 200	18 200	0
436.05	Escompte	0	0	0
439.00	Cotisations des membres de l'association	15 000	15 000	0
439.01	Autres produits de l'association	0	0	0
439.02	Cafés Nespresso	0	0	0
439.03	Produits de manifestations	0	0	0
439.09	Produits extraordinaires / AsCoGla	0	0	0
45	Subventions, contributions Loterie Romande	658 967	659 042	75
451.00	Contribution Etat FR pour prise en charge	132 761	132 761	0
451.01	Contribution Etat FR pour création nouvelles places	0	0	0
451.02	Contribution Etat FR pour frais de formation	1 175	1 250	75
452.00	Pot commun ABMG	420 000	420 000	0
453.00	Contribution des employeurs	73 831	73 831	0
454.00	Loterie Romande	24 800	24 800	0
454.01	Dons	5 400	5 400	0
469.00	Ristourne de la taxe CO2	1 000	1 000	0
49	Imputations internes	0	0	0
490.01	Eval. du coût de prestations fournies gratuitement par des tiers	0	0	0
<b>TOTAL des produits</b>		<b>1 724 309</b>	<b>1 814 650</b>	<b>90 341</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>- 57 795</b>	<b>- 8 744</b>	<b>49 051</b>
Dissolution de réserve		0	0	0
<b>RESULTAT FINAL</b>		<b>-57 795</b>	<b>-8 744</b>	<b>49 051</b>

## Explications relatives au budget 2021

### Commentaires sur les charges

#### 30 Charges du personnel

Dès le 1er janvier 2021, une revalorisation salariale de 2.16%, représentant un demi-palier pour l'ensemble du personnel, est proposée. Elle est calculée dans le budget 2021, sur la base de l'estimation des charges salariales 2020. Cet octroi permettra d'atténuer les différences selon les recommandations de la Fédération des Crèches du canton de Fribourg. Bien évidemment, nous restons encore bien en dessous de la moyenne des salaires de la branche.

#### 309.01 Formation, jubilés et autre

La formation permet de maintenir à flot les connaissances de notre personnel et de se démarquer par rapport à la concurrence. Le budget 2021 prévoit :

- Diverses formations internes (CHF 5'000.-) tels que refresh 1er secours, discipline positive
- La partie « autres » concerne le souper du personnel (CHF 3'000.-), divers cadeaux (CHF 1'000.-), frais de colloques (CHF 500.-)
- Un montant de CHF 2'060.- représente les primes de jubilés

309.02 Frais de formation des apprentis

L'indemnisation aux apprentis des journées interentreprises a été décidée après validation du budget, le montant prévu est de CHF 2'200.-.

311.00 Achat de mobilier et équipement

Besoins courants selon état des comptes 2020 (CHF 5'000.-) ; à cela s'ajoute l'achat d'un frigo (CHF 2'500.-) d'une Kenwood (CHF 1'000.-) et mobilier pour la salle du sous-sol (CHF 2'000.-).

313.00 Economat cuisine et autres matériels

Un montant de CHF 4.- par repas y compris déjeuner a été budgété pour les 13'547 couverts servis aux enfants et les 3'648 couverts à l'attention du personnel d'encadrement. Également dans cette position sont regroupées les dépenses suivantes : achats divers produits (lingettes, produits de vaisselle, etc...) pour un montant de CHF 4'600.00 selon état des comptes 2020, ainsi que masques et désinfectants CHF 5'000.- dû au coronavirus.

314.01 Nettoyage des locaux

Le contrat pour le nettoyage quotidien des locaux auprès de l'entreprise externe s'élève à CHF 37'000.-. CHF 3'500.- sont prévus pour le nettoyage d'été.

314.03 Menus travaux à la charge du locataire

Selon état des comptes 2020 (CHF 5'000.-) plus entretien de la salle du sous-sol (CHF 3'000.-).

318.03 CSE Kibe & espace collaboration

Abonnements annuels : CSE-Kibe pour les frais de licences et le Help-Desk (CHF 4'000.-), collaboratif WEDO (CHF 2'760.-) et Winbiz Cloud (CHF 890.-).

330.00 Amortissements

Machine à laver (CHF 2'100.-), steamer (CHF 600.-) et détecteur de fumée (CHF 1'100.-).

N'apparaît pas au budget : structure de jeux extérieur (CHF 3'400.-) financée en fin d'année après établissement du budget.

360.00 Contribution à d'autres associations

Le montant budgétisé représente notre cotisation à la Fédération des Crèches du Canton de Fribourg calculée au prorata des places d'accueil.

Autres charges d'exploitation

Tous les montants des autres charges d'exploitation non-citées correspondent au budget précédent et ne nécessitent pas d'adaptation spécifique.

Commentaires sur les produits

Les pensions sont calculées avec 62 enfants et un taux de fréquentation de 95%.

Le tarif journalier est de CHF 124.- + CHF 5.- pour les repas.

Ce montant est réparti comme suit :

Participation des parents, subventions communales accordées aux parents par l'ABMG selon le revenu déterminant, subventions cantonales, subventions « employeur » découlant de la loi sur les structures extrafamiliales de jour (LSTE) et son règlement (RSTE).

- 434.00 Contribution des parents aux frais de garde
- La contribution des parents aux frais de garde provient du résultat obtenu après avoir déduit les différentes subventions au prix de pension pour un taux de fréquentation de 95%.
- 434.01 Contribution des parents aux frais de repas
- Les repas sont facturés CHF 5.- aux parents et ne bénéficient d'aucune subvention. La fréquentation prévue en janvier 2021 représente un total de 13'547 couverts pour l'année.
- 434.02 Frais d'inscription
- Frais de dossiers facturés lors de chaque nouvelle inscription.
- 436.04 Contribution du personnel aux frais de repas
- Un montant de CHF 5.- par repas est facturé au personnel. Estimation pour 2021 : 3648 repas.
- 451.00 Contribution de l'Etat pour prise en charge
- Le Canton de Fribourg subventionne tous les parents qui placent leur enfant en structure d'accueil, pour autant que celle-ci réponde aux exigences du SEJ. Elle s'élève à CHF 9.80 par jour.
- 451.02 Contribution Etat aux frais de formation
- Le canton de Fribourg participe aux frais de formation à hauteur de 25% des frais de cours reconnus. Un montant de CHF 1'250.00 est budgété.
- 452.00 Pot commun ABMG
- Cette contribution dépend de la structure de revenus des parents. Elle peut fortement varier d'une année à l'autre.
- 453.00 Contribution des employeurs
- Le montant de la contribution des employeurs s'élève à CHF 5,45 par jour. Tout comme la contribution de l'Etat, elle est conditionnée aux exigences du SEJ.
- 454.00 Loterie romande
- La loterie Romande soutient les crèches à raison de CHF 400.- par place d'accueil. Ce montant n'est pas garanti et doit être demandé chaque année. Estimation des places 62.
- 454.01 Dons
- Participation financière avec l'HFR pour la mise à disposition de places d'accueil destinées prioritairement aux enfants de collaborateurs de l'hôpital.

Le budget 2021 présente une perte de CHF 8'744.-. Cette perte estimée de l'exercice pourra être absorbée par les réserves au bilan. Actuellement, la réserve est de CHF 160'451.35.

Selon nos estimations et expériences une réserve de CHF 150'000.- est nécessaire pour faire face aux différentes fluctuations/baisses du taux de fréquentation durant l'année. Une telle provision est ainsi indispensable pour assurer la pérennité et l'autonomie financière de la Crèche. En remplissant ce but, elle est par ailleurs tout à fait compatible avec les recommandations du SEJ.